

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 26 juin 2018
Rapporteur :
Madame Isabelle LE BAL**

N° 23

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 04/07/2018
- la transmission au contrôle de légalité le : 04/07/2018
(accusé de réception du 04/07/2018)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Enseignement supérieur - Subventions aux centres de formation à la langue bretonne et
aux associations de vie étudiante**

**Dans le cadre de sa compétence « soutien à l'enseignement supérieur »,
Quimper Bretagne Occidentale soutient des organismes concourant à l'offre de
formation supérieure ainsi que des initiatives associatives de promotion de la vie
étudiante sur le territoire. La présente délibération porte sur l'attribution de
subventions au titre de 2018 à ces partenaires que sont Keleenn et Mervent en matière de
formation à la langue bretonne, ainsi que la Fédé B en matière d'animation étudiante,
pour un montant global de 29 800 €.**

Quimper Bretagne Occidentale est dotée de la compétence de soutien à l'enseignement supérieur, compétence axée principalement sur le partenariat historique avec l'UBO et le portage de l'EESAB, mais qui comprend aussi le soutien aux centres de formations à la langue bretonne dans leur dimension d'enseignement supérieur et par ailleurs l'appui aux initiatives associatives de promotion de la vie étudiante, 2 points qui font l'objet de la présente délibération.

1. Financement de centres de formation au breton :

• Subvention à l'institut supérieur de formation pédagogique Keleenn :

L'institut supérieur de formation pédagogique Keleenn assure la formation initiale et continue, linguistique et pédagogique, des enseignants des établissements primaires et secondaires du réseau Diwan des départements bretons. Installé à Quimper depuis 1997, Keleenn développe depuis 2009 des masters d'enseignement concourant à l'offre d'enseignement supérieur à bac+5 sur notre territoire ainsi qu'à son rayonnement culturel.

Sur l'année 2017-2018, 9 stagiaires suivent la formation préparatoire « maîtriser le breton comme langue des métiers de l'enseignement », 16 étudiants suivent le master 1 et 14 le master 2. L'année passée, ce sont 8 enseignants et vacataires en poste qui ont suivi le parcours de formation à l'enseignement du 2nd degré. Enfin 216 personnes ont participé aux actions de formation continue.

Il est proposé de reconduire à son niveau de 13 000 € le montant de subvention accordée à l'institut Kelenn au titre de 2018 (30 000 € demandés, sur un budget de 351 418 €).

- **Subvention à l'institut supérieur de formation pédagogique Kelenn - Colloque de l'ISLRF (Institut Supérieur des Langues de la République Française).**

Kelenn était l'organisateur des 7^{èmes} rencontres internationales de l'ISLRF les 23 et 24 mars derniers à l'UBO.

Ces rencontres, organisées tous les deux ans dans l'une ou l'autre des régions dont proviennent les membres, ont pour but d'échanger sur les spécificités de l'enseignement par immersion. Cinq organismes sont adhérents: Seaska (écoles basques) la Bressola (écoles catalanes) Diwan (écoles bretonnes), Calandreta (écoles occitanes), ABCM-Zweisprachigkeit (écoles alsaciennes).

Ces rencontres intervenaient dans le cadre du 40^{ème} anniversaire du réseau des écoles Diwan en Bretagne. Une dizaine d'intervenants, représentants des différents instituts ou chercheurs universitaires de différents pays d'Europe ont présenté leurs travaux de recherche sur la spécificité de l'apprentissage des langues minoritaires. Durant deux journées, des tables rondes et des ateliers destinés tant aux professionnels, enseignants, mais aussi aux personnes intéressées par les méthodes d'apprentissage en immersion linguistique, ont réuni environ 400 participants.

Dans le cadre de la compétence enseignement supérieur, il est proposé d'allouer une subvention exceptionnelle de 3000 € à l'association Kelenn (3000 € demandés sur un budget de 24 050 €).

- **Subvention à l'organisme de formation Mervent :**

L'association Mervent développe l'enseignement et impulse la pratique de la langue bretonne sur le Finistère, à travers un ensemble d'actions de formation à l'attention de publics variés. D'abord hébergée dans des locaux de Quimper Communauté sur Guengat, Mervent a implanté son centre de formation dans les locaux de l'UBO à Quimper depuis 2014, ajoutant à ses missions d'origine une vocation d'apprentissage et de promotion de la langue bretonne auprès des étudiants, enseignants et chercheurs du pôle, en complément des actions propres de l'UBO.

L'activité de Mervent sur 2017/2018 ce sont 11 057 heures de formation (+9,02 %), un public de 3 878 personnes (+1.62 %) 27 salariés (19 ETP). Le centre de formation bénéficie au pôle universitaire de locaux affectés mais aussi d'accès à des salles complémentaires ainsi qu'à la bibliothèque et la cafétéria, assurant son immersion au sein du pôle.

Il est proposé de reconduire à son niveau de 5000 € le montant de subvention accordée à Mervent au titre de 2018 (8000 € demandés, sur un budget de 846 066 €).

2. Subvention aux associations étudiantes :

- **Subvention à la Fédé B :**

La Fédé B, Fédération des associations étudiantes de Bretagne occidentale, est le partenaire central d'animation et de promotion de la vie associative étudiante sur notre territoire. Son activité, en croissance sur Quimper, consiste à soutenir l'initiative associative étudiante, former les étudiants au pilotage associatif, assurer les liens et la représentation auprès du réseau de partenaires (UBO, CROUS, mutuelles, partenaires privés), et organiser en propre divers événements à l'intention des étudiants, dont depuis 2015 les « Pétrarades », événement festif majeur qui se développe et marque la rentrée universitaire à Quimper.

Il est proposé d'accorder une subvention de 8 800 € à la Fédé B au titre de 2018.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'attribuer (ligne budgétaire 23-6574-710) :

- une subvention de 13 000 € pour le fonctionnement et une subvention exceptionnelle de 3 000 € à Kelell ;
- une subvention de 5 000 € à Mervent ;
- une subvention de 8 800 € à l'association Fédé B.